



# PLAN STRATEGIQUE 2023-2027

*Octobre 2022*

<b>SOMMAIRE</b>	<b>PAGE</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>P2</b>
<b>I-METHODOLOGIE</b>	<b>P3</b>
<b>II-PRESENTATION DE CPDEFM</b>	<b>P4</b>
II.1. Historique	P4
II.2. Organisation	P4
II.3. Domaines d'intervention	P5
II.4. Publics cibles	P5
II.5. Zones d'intervention	P5
II.6. Quelques réalisations	P6
<b>III- ANALYSE STRATEGIQUE</b>	<b>P7</b>
III.1. Contexte national de la femme et de l'enfant en Côte d'Ivoire	P7
III.2. Forces et faiblesses	P8
III.3. Opportunités et menaces	P10
III.4. Parties prenantes de CPDEFM	P11
III.5. Défis à relever	P11
<b>IV-ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>P11</b>
IV.1. Fondements du plan stratégique	P11
IV.2. Enjeux	P11
IV.3. Vision	P11
IV.4. Mission	P11
IV.6. Axes stratégiques	P12
<b>V-MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>P13</b>
V.1. Acteurs	P13
V.2. Dispositif de suivi-évaluation	P14
V.3. Stratégie de mobilisation des ressources	P14
<b>V- VALEUR AJOUTEE DU PLAN STRATEGIQUE</b>	<b>P15</b>
<b>VI- PLAN D'ACTION 2023-2025</b>	<b>P16</b>

## INTRODUCTION

L'ONG Citoyennes pour la **P**romotion et **D**éfense des **D**roits des **E**nfants, **F**emmes et **M**inorités (CPDEFM) est une organisation non gouvernementale de référence en matière de respect des droits humains en général en Côte d'Ivoire et des droits des enfants, femmes et minorités en particulier. Ces principaux domaines de compétences sont la collecte de données sur les Violences faites aux Femmes et aux Filles, la prise en charge juridico-judiciaire et psycho-sociale, le plaidoyer, le renforcement des capacités des jeunes activistes ainsi que les sensibilisations. L'ONG CPDEFM prône les valeurs féministes et a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire national.

CPDEFM s'est engagée dans un processus de planification stratégique afin de disposer d'un cadre cohérent et fédérateur qui organisera l'ensemble de ses interventions en vue de créer une synergie d'action. C'est dans cette optique, que s'inscrit le présent Plan Stratégique 2023-2027 qui vise les objectifs suivants :

- Situer le développement des actions de CPDEFM dans le contexte actuel ;
- Anticiper et répondre aux enjeux en déterminant des activités clés permettant à l'organisation d'y faire face de façon professionnelle et participative.

Ce plan traduit la volonté du Comité Exécutif de CPDEFM de forger une vision cohérente de son développement dans les cinq (5) années à venir. Il constitue un cadre de référence devant susciter et entretenir une synergie d'action entre CPDEFM et ses partenaires.

## I- METHODOLOGIE

L'élaboration du présent plan stratégique a impliqué tous les acteurs de CPDEFM et le Consultant dans une démarche participative. Elle s'est déroulée en trois principales phases que sont l'analyse stratégique, la rédaction du document et sa validation.

### ➔ L'analyse stratégique

Elle a porté sur les activités suivantes :

- La revue documentaire : Exploitation des documents existants (Statuts, Règlements intérieur, Rapports annuels d'activités, Code de Conduite, etc.) par le Consultant.
- Les entretiens : Echanges entre le Consultant et certains membres clés de CPDEFM afin de recueillir leurs points de vue et contributions.
- L'atelier de revue des éléments stratégiques :
  - Session d'harmonisation des compréhensions sur le processus de planification stratégique avec les représentants des différents organes de CPDEFM et des bénévoles ;
  - Session d'analyse diagnostic qui a consisté à renseigner en groupes, les outils d'analyse et faire des propositions d'amélioration ;
  - Session de définition des axes d'orientations et des stratégies de mise en œuvre.
- Le traitement et l'analyse des données : Triangulation et analyse des données collectées, et mis en forme.

### ➔ La rédaction du document de plan stratégique

Elle a comporté 4 étapes :

- La production du document provisoire par le Consultant en collaboration avec le Comité Exécutif de CPDEFM ;
- Les échanges en Zoom pour la compréhension similaire des concepts et termes ;
- La validation du document provisoire lors d'une réunion regroupant les acteurs clés de CPDEFM ;
- La finalisation du document provisoire avec la prise en compte des amendements issus de la rencontre de validation.

### ➔ Validation du plan stratégique

- ➔ Le document de plan stratégique finalisé a été validé par le Comité Exécutif de CPDEFM.

## II- PRESENTATION DE CPDEFM

### II.1. Historique

L'ONG CPDEFM est née à la suite de constat fait par des jeunes femmes activistes des droits de l'homme, sur le manque criard de données relatives aux Violences faites aux Femmes et aux Filles (VFF) et aux Violences Basées sur le Genre (VBG). L'idée pour elles, étaient de contribuer efficacement à documenter tous les cas afin de faire des plaidoyers pour la prise en compte, dans les politiques et stratégies publiques, des questions des femmes et des filles.

### II.2. Organisation

L'ONG CPDEFM est dotée des organes principaux suivants :

- **L'Assemblée Générale (AG)** : Organe suprême de décision et d'orientation de la politique de gestion. Elle est composée de tous les membres de l'Organisation;
- **Le Comité Exécutif (CE)** : Organe de gestion et d'administration. Il agit conformément aux pouvoirs qui lui sont propres, selon les textes et ceux qui lui sont délégués par l'Assemblée Générale.

Outre les organes principaux, CPDEFM est composé des Commissions subsidiaires suivantes :

- **La Commission de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles ;**
- **La Commission Finances et Ressources Humaines ;**
- **La Commission Communication ;**
- **La Commission Santé Sexuelle et Reproductive de la Femme et de la jeune Fille ;**
- **La Commission Promotion et Protection des Droits des Enfants ;**
- **La Commission Autonomisation et Leadership Féminin ;**
- **La Commission Renforcement de Capacités ;**
- **La Commission Environnement et Développement Durable ;**
- **La Commission Justice et Cohésion Sociale ;**
- **La Commission Promotion et Protection des Minorités ;**
- **La Commission Cohésion Sociale ;**
- **La Commission Suivi et Evaluation des projets .**

### II.3. Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention de CPDEFM sont :

- La Collecte de données sur les Violences faites aux Femmes et aux Filles ;
- La prise en charge juridico-judiciaire et psycho-sociale ;
- Le plaidoyer ;
- Le renforcement des capacités des jeunes activistes ;
- Les sensibilisations.

### II.4. Publics cibles

#### ➔ Cibles principales

- Femmes
- Enfants ;
- Minorités .

#### ➔ Cibles secondaires

- Toutes personnes susceptibles d'être accompagnées par CPDEFM .

### II.5. Zones d'intervention

CPDEFM a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, elle couvre pour l'instant les zones suivantes :

- Abidjan ;
- Agboville ;
- Gueyo ;
- Soubré ;
- Méagui ;
- Guibérouya ;
- Agnibilékro.

## II.6. Quelques réalisations

Depuis sa création, l'ONG CPDEFM a réalisé plusieurs projets. On peut citer entre autres :

- Contribution à l'éradication des violences conjugales en période normale (non Covid-19) par la documentation et une série de campagne de sensibilisation de masse dans le District d'Abidjan ;
- Education aux droits humains, lutte contre les violences et discriminations faites aux enfants, femmes et minorités par l'organisation de conférences, causerie-débat et émissions radios ;
- Celebration de la journée internationale des femmes 2020 ;
- Contribution à la lutte contre le coronavirus à Abidjan ;
- Contribution à la lutte contre la recrudescence du taux de violences conjugales en période de confinement à Abidjan par une campagne de sensibilisation en ligne et la réalisation d'une enquête quantitative sur un échantillon de 6000 personnes en partenariat avec ONUFEMMES ;
- Programme d'assistance aux femmes victimes de violences conjugales dans le District d'Abidjan ;
- Participation de CPDEFM à une enquête sur l'impact de la COVID sur les femmes en Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Guinée, Niger et Mali réalisée par l'ONG EquiPop dénommée : *"Droits et santé des femmes à l'épreuve de la COVID-19"* ;
- Plaidoyer pour un meilleur accompagnement des victimes de violences conjugales par la réhabilitation du centre PAVVIOS ;
- Projet mars réponse covid-19 de Care International Côte d'Ivoire en partenariat avec CPDEFM sur la prise en charge VBG ;
- 1ere édition de l'échange littéraire sur les droits des femmes ;
- 1ère Edition de la Cérémonie de récompense des Artistes engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Côte d'Ivoire ;
- Groupe de paroles sur le thème : Comment guérir émotionnellement de ses blessures intérieures et se reconstruire ? ;
- Réalisation d'une enquête quantitative sur les cas de VFF en lien avec le Covid-19 : viol, excision, mariages forcés, pédocriminalité, féminicides ;
- Enregistrement d'émissions radios sur les VFF ;
- Participation active au Plaidoyer pour l'inclusion des amendements (recommandations) proposées par le Collectif des **Activistes de Côte d'Ivoire (CACI)** de la Loi sur les mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques ;

- Campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes et aux filles à Treichville dans le cadre des 16 jours d'activismes ;
- Campagne en ligne contre les VFF ;
- Cérémonie officielle de présentation du rapport d'enquête sur les VFF dans le District d'Abidjan en période de pré et quotidienneté COVID-19.

### III- ANALYSE STRATEGIQUE

#### III.1. Contexte national de la femme et de l'enfant en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des instruments internationaux reconnaissant l'égalité des droits aux femmes comme aux hommes. Au cours des dernières années, elle a fait évoluer son cadre juridique, développé des politiques et pris diverses mesures afin de réduire les inégalités basées sur le genre dans les différents domaines de la vie sociale. Toutefois, la Côte d'Ivoire appartient toujours aux groupes des pays où le niveau d'égalité hommes-femmes dans l'indice de développement humain est le plus bas et ne se classe qu'au 157e rang sur 162 de l'indice d'inégalité de genre.

En effet, si la parité est désormais atteinte au niveau de l'enseignement primaire, elle ne l'est toujours pas au secondaire ; selon la MICS-5, la proportion des jeunes femmes âgées de 15-24 ans qui sont analphabètes (63,8 %) est de 15 points supérieurs à celle des jeunes hommes du même âge (47,2 %) ; le taux de chômage des femmes en âge de travailler (54 %) dépasse de 20 points celui des hommes (33 %) ; en 2014, le revenu moyen d'une femme ayant son emploi principal en milieu rural (35 485 FCFA, environ 60 USD) était près de quatre fois inférieur à celui d'un homme (127 435 FCFA, environ 217 USD) ; moins de 10 % des femmes détiennent un certificat foncier contre 22 % pour les hommes ; seuls 8 chefs de village sur les 8 000 que compte le pays sont des femmes ; les femmes ne dirigent que 20 % des entreprises du secteur formel et ne comptent que pour 30 % des effectifs de la fonction publique, occupant principalement des fonctions subalternes ; alors qu'elles représentent 85 % de la population active agricole, elles n'occupent que 22,4 % des postes de cadre dans la fonction publique et 11,4 % des postes de député à l'Assemblée Nationale.

Ces données s'expliquent par la persistance de pratiques discriminatoires, l'influence des normes sociales patriarcales et les résistances socioculturelles à l'égalité de genre, qui contribuent à maintenir les femmes dans un état de grande vulnérabilité économique et de forte dépendance politique.

Les études de sondage d'opinion des populations Abidjanaises sur les violences conjugales et les violences faites aux femmes et aux filles en période de pré et de quotidienneté Covid-19 dans le District d'Abidjan, ont respectivement permis de documenter : **70% de femmes victimes de violences conjugales** et **1 290 cas de mariages d'enfants** (filles âgées de moins de 18 ans) enregistrés avec un pic en période de confinement environ **430 cas signalés, 1 121 cas de viols enregistrés (2019-2020), 416 femmes sont mortes sous les coups d'un conjoint ou partenaire intime** au cours de ces deux dernières années. La Commune d'Abobo est la zone où il est enregistré le plus grand nombre de cas (125).

L'ONG CPDEFM a accompagné ou mis en œuvre des projets de promotion des droits des enfants, des femmes et des minorités en Coté d'Ivoire. Elle entend poursuivre son action à travers la mise en œuvre

du présent plan afin de contribuer au renforcement des acquis et à la création d'un environnement respectueux des droits et de la dignité humaine.

### III.2. Forces et faiblesses

#### ↻ Forces

- Niveau organisationnel

- les organes de CPDEFM fonctionnent ;
- La tenue des réunions du Conseil d'Administration est excellente.

- Niveau financier

- CPDEFM bénéficie de financements et d'appuis techniques de plusieurs partenaires ;
- Existence d'un service comptable ;
- Existence de plusieurs comptes bancaires ;
- Existence d'un Manuel de Procédures Administratives, Opérationnelles et Comptables ;
- Existence d'attestation de bonne exécution de projet et de bonne gestion des fonds ;
- Existence d'un logiciel comptable.

- Niveau matériel

- Existence d'un siège ;
- Existence de matériel informatique ;
- Existence de matériels de bureau ;
- Existence d'une ligne téléphonique ;
- Existence d'outils de visibilité (banderoles, kakemono, dépliants, gadgets, etc.) ;

- Niveau humain

- Existence d'une équipe pluridisciplinaire, qualifiée et engagée.

- Niveau de performance et de résultats atteints

Le niveau d'atteinte des résultats des projets mis en œuvre par CPDEFM est jugé excellent tandis que celui de la performance globale de l'organisation reste bonne.

## ↻ Faiblesses

- Niveau organisationnel

- La tenue de réunions du Comité Exécutif n'est pas formalisée ;
- La Direction Exécutive (intégrée dans le Comité Exécutif) manque de ressources humaines et financières.

- Niveau financier

- Forte dépendance aux financements de bailleurs ;
- Manque d'activités génératrices de revenus ;
- Faible cotisation des membres ;
- Absence de stratégie de mobilisation des ressources financières.

- Niveau matériel

- CPDEFM n'est pas propriétaire de son local ;
- Insuffisance de matériel informatique ;
- Absence de véhicule.

- Niveau humain

- Insuffisance du personnel.

### Niveau de performance et de résultats atteints

- Faible niveau des organes subsidiaires

## III.3. Opportunités et menaces

### ↻ Opportunités

Le contexte dans lequel évolue CPDEFM est très contrasté mais très empreint d'influence positive car un certain nombre d'opportunités existent au niveau national et international.

- Niveau national

- Existence d'une loi sur les associations n°60-315 du 21 septembre 1960 ;
- Existence d'un Ministère en charge des questions liées aux droits des enfants, femmes et minorités, et de santé ;

- Existence de Conventions et Protocoles ratifiés en faveur des droits des femmes et des enfants ;
- Présence de Partenaire Techniques et financiers ;
- Existence de réseaux et groupements d'ONG sur les thématiques de l'organisation ;
- Existence de politiques spécifiques.
  - Niveau international
- Existence de Partenaires Techniques et Financiers ;
- Existence de conférences et de rencontres internationales sur les thématiques de l'organisation ;
- Appels à projets sur les thématiques de l'organisation.

### ➡ Menaces

Malgré ces opportunités qui s'offrent à CPDEFM, certaines menaces pourraient entraver la bonne exécution des activités :

- Niveau national
  - Sous représentativité des femmes dans les instances de décision ;
  - Pesanteurs socio-culturelles néfastes à l'émancipation de la femme et de l'enfant ;
  - Taux d'analphabétisme élevé chez les femmes ;
  - Concurrence entre ONG .
- Niveau international
  - Diminution des financements ;
  - Insécurité sous régionale.

### III.4. Parties prenantes de CPDEFM

- Ministère en charge des questions liées aux droits des enfants, femmes et minorités, et de santé;
- Partenaires Techniques et Financiers ;
- Structures décentralisées (Mairies et Conseils Régionaux) ;
- Bénéficiaires directs (femmes, enfants, minorités) ;
- Populations en général.

### III.5. Défis à relever

Sur la base du diagnostic ci-dessus, trois principaux défis se présentent à CPDEFM :

- 1- Organiser les communautés notamment les enfants, les femmes et les minorités pour une meilleure défense de leurs droits ;
- 2- Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles de CPDEFM ;
- 3- Améliorer l'influence des actions de CPDEFM sur la mise en œuvre des politiques publiques (niveau local, national et sous régional).

## IV- ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### IV.1. Fondements du plan stratégique

Le présent plan stratégique trouve ses fondements dans la volonté de CPDEFM de faire de la promotion des droits Enfants, Femmes et Minorités une réalité en Côte d'Ivoire et dans la sous-région. Ainsi, elle entend consolider ses acquis en la matière tout en renforçant les actions porteuses identifiées tant en ce qui la concerne qu'en direction de ses partenaires et des bénéficiaires de ses actions.

### IV.2. Enjeux

Le présent plan s'insère dans un environnement marqué par la reconnaissance du rôle clé que jouent les organisations de la société civile dans le développement plus particulièrement dans la défense des droits des enfants, des femmes et des minorités et dans la promotion des valeurs féministes. Ainsi, les principaux enjeux auxquelles le plan doit faire face se résume en la prise en compte réelle de leurs besoins spécifiques dans les politiques et stratégies publiques .

### IV.3. Vision

La vision formulée par CPDEFM à l'horizon 2027 s'énonce comme suit : **« l'ONG CPDEFM est une organisation de référence en matière d'équité, d'égalité et de diversité dans une Côte d'Ivoire où les droits des femmes, enfants, et des minorités sont promus a tous les niveaux de la vie sociale ».**

### IV.4. Mission

La finalité du plan stratégique est de : **Contribuer au respect des droits humains en général en Côte d'Ivoire et des droits des enfants, femmes et minorités en particulier.**

### IV.5. Valeurs

- Equité ;
- Egalité ;
- Diversité.

## IV.6. Axes stratégiques

A partir du diagnostic et des objectifs de CPDEFM, quatre (4) axes stratégiques se dégagent. Chaque axe est décliné en objectifs stratégiques et spécifiques, et en une stratégie de mise en œuvre.

### **Axe 1 : Promotion des droits des femmes, des enfants et des minorités dans tous les secteurs d'activités**

Objectif de l'axe : Promouvoir les droits des femmes, des enfants et des minorités dans tous les secteurs d'activités

Objectifs spécifiques de l'axe :

- Contribuer à la vulgarisation des droits des femmes, des enfants et des minorités dans tous les secteurs d'activités ;
- Contribuer à la protection des droits et des intérêts matériels et moraux des femmes, des enfants, et des minorités au niveau national.

Stratégie de mise en œuvre

Il s'agit de mener des actions de sensibilisation, de renforcement de capacités et de plaidoyers auprès de groupes cibles pour le respect et la prise en compte des droits des enfants, des femmes et des minorités.

### **Axe 2 : Lutte contre toutes les formes d'exploitation et de violations des droits des femmes, des enfants et des minorités.**

Objectif de l'axe : Lutter contre toutes les formes d'exploitation et de violations des droits des enfants, femmes et minorités

Objectifs spécifiques de l'axe :

- Contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes, aux enfants et aux minorités ;
- Contribuer à la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des minorités.

Stratégie de mise en œuvre

Pour CPDEFM, il s'agit de réaliser des études sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) pour la prise en compte des différentes spécificités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en vue d'enrayer l'exploitation et la violation des droits des enfants, des femmes et des minorités.

### **Axe 3 : Promotion du droit à l'éducation de l'enfant**

Objectif de l'axe : Promouvoir le droit à l'éducation de l'enfant

### Objectifs spécifiques de l'axe :

- Contribuer à la scolarisation des filles ;
- Contribuer au maintien des filles scolarisées dans le système éducatif.

### Stratégie de mise en œuvre :

Il s'agit de mener des actions pour la scolarisation et le maintien des filles dans le système éducatif. Pour y parvenir, CPDEFM va mener des enquêtes, faire de la sensibilisation et du plaidoyer en direction de tous les acteurs du système éducatif y compris des parents et des communautés.

### **Axe 4 : Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion de CPDEFM**

Objectif de l'axe : *Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion de CPDEFM*

### Objectifs spécifiques de l'axe :

- Assurer le fonctionnement des organes de CPDEFM ;
- Assurer une meilleure gestion des actions de CPDEFM.

### Stratégie de mise en œuvre :

Le positionnement de CPDEFM, la confiance de ses pairs et des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que ses ambitions nécessitent la mise en place d'un dispositif adapté à ces nouvelles exigences. Pour y parvenir, elle va accroître ses performances à travers un engagement plus fort dans la démarche qualité, le fonctionnement régulier des instances, le renforcement de la Direction Exécutive en personnel et matériel, et la mobilisation de ressources financières additionnelles.

## **V- MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE**

Le présent plan stratégique couvre une période de cinq (5) ans 2023 à 2027 et son opérationnalisation se fera à travers des plans d'actions triennaux glissants.

### **V.1. Acteurs**

Les membres des différents organes de CPDEFM sont les premiers acteurs de la mise en œuvre du plan :

- ➡ **L'Assemblée Générale (AG)** : veille à la mise en œuvre des stratégies en cohérence avec les objectifs et missions de CPDEFM. Elle approuve les rapports (activités, évaluations etc.) et les programmes annuels.
- ➡ **Le Comité Exécutif (CE)** : veille à la mise en œuvre des plans d'actions, la mobilisation des ressources, et valide les actions programmées et les rapports périodiques.

## V.2. Dispositif de suivi-évaluation

Le succès de l'opérationnalisation du plan stratégique à travers ses plans d'actions passe nécessairement par des suivis et des évaluations périodiques afin de détecter à temps les insuffisances et d'assurer un meilleur réajustement. Pour ce faire, CPDEFM préconise un mécanisme de suivi évaluation pilotée par le Comité Exécutif à travers la Présidente du Comité Exécutif (PCE). Ce dispositif s'exécute à deux niveaux :

### ➔ Suivi-évaluation interne

Il sera périodiquement réalisé par la Présidence du Comité Exécutif. Toutefois, la Direction Exécutive ainsi que les membres opérationnels et institutionnels seront impliqués à divers niveaux soit en fournissant des informations sur les actions menées soit en donnant des avis sur les résultats et en proposant les ajustements nécessaires.

Des outils de suivi-évaluation seront produits afin d'assurer une meilleure collecte et traitement des données. Des rapports de suivi-évaluation seront élaborés (rapports semestriels et annuels) par les membres du Comité Exécutif avec à sa tête, la Présidente.

### ➔ Evaluation externe

Il s'agira de conduire des évaluations par des compétences externes sur la base de termes de référence. Les missions d'évaluation externe du plan seront confiées à des cabinets d'audits ou des Consultants compétents selon des critères définis par la Présidente du Comité Exécutif. Deux types d'évaluation externe seront réalisés :

- Evaluation à mi-parcours qui a pour objectif d'apprécier l'avancement des plans (stratégique et action) et de faire des propositions d'amélioration pour la période de mise en œuvre restante.

Pour le plan stratégique l'évaluation à mi-parcours se fera à la 3ème année et chaque une année et demi pour le plan d'action triennal.

- Evaluation finale se fera à la 5ème année permettant de tirer les leçons afin d'améliorer les travaux de conception future.

## V.3. Stratégie de mobilisation des ressources

Le financement du plan s'appuiera sur 2 principaux axes :

### ➔ Mobilisation de fonds propres

Elle se fera à travers les cotisations des membres, les prestations de services, des réponses à des appels à projets etc.

### ➔ Contribution des partenaires techniques et Financiers (PTF)

La contribution des PTF est particulièrement importante dans la mise en œuvre du présent plan stratégique. Le Comité Exécutif développera des approches appropriées afin de mobiliser les partenaires potentiels autour du plan stratégique. Dans cette optique, les actions suivantes seront entreprises :

- La diffusion du plan stratégique et de son plan d'action auprès des PTF ;
- La mise à disposition des départements ministériels concernés du plan stratégique et de son plan d'action ;
- La tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds ;
- L'organisation d'une rencontre avec certains acteurs du secteur privé.

#### VI- VALEUR AJOUTEE DU PLAN STRATEGIQUE

- Bénévolat : les membres de CPDEFM notamment ceux des organes statutaires sont des personnes bénévoles non rémunérées pour leurs efforts. Ce sens du bénévolat traduit un engagement fort de ceux-ci ;
- Soutien aux enfants , femmes et minorités, en synergie avec d'autres organisations et porter leur voix au niveau des instances de prise de décision (locale, national et sous régionale et internationale) notamment sur leur santé sexuelle et reproductive;
- La prise en compte du genre et des valeurs féministes dans toutes les activités de CPDEFM ;
- L'appropriation du plan par les membres de CPDEFM et ses bénéficiaires.

VII-PLAN D'ACTION 2023-2025

CODE	ACTIONS ET ACTIVITES PAR AXE	BUDGET			
		2 023	2 024	2 025	TOTAL
<b>Axe 1</b>	<b>Promotion des droits des femmes, des enfants et des minorités dans tous les secteurs d'activités</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>54 000 000</b>
<b>1.1</b>	<i>Contribuer à la vulgarisation des droits des femmes, des enfants et des minorités dans tous les secteurs d'activités</i>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>18 000 000</b>
1.1.1	Sensibilisation des populations sur les droits des enfants, femmes et minorités	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>6 000 000</b>
1.1.2	Renforcement des capacités des enfants, femmes et minorités sur leurs droits	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>6 000 000</b>
1.1.3	Organisation de formations, Conférences, Panels, Causeries- débats sur les droits des femmes, enfants et minorités	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>6 000 000</b>
<b>1.2</b>	<i>Contribuer à la protection des droits et des intérêts matériels et moraux des femmes, des enfants, et des minorités au niveau national</i>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>36 000 000</b>
1.2.1	Sensibilisation des populations sur les droits des enfants, femmes et minorités	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>9 000 000</b>

1.2.2	Vulgarisation des lois sur les droits des enfants, femmes et minorités (confection de brochures et de dépliants)	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>6 000 000</b>
1.2.3	Promotion de l'autonomisation de la femme et de la jeune fille	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>15 000 000</b>
1.2.4	Plaidoyer local auprès des Institutions nationales et Internationales pour la mise en place par l'Etat ivoirien, d'un mécanisme efficace de prise en charge VBG, accessibilité à la santé sexuelle et reproductive	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>6 000 000</b>
<b>Axe 2</b>	<b>Lutte contre toutes les formes d'exploitation et de violations des droits des enfants, femmes et minorités</b>	<b>14 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>40 000 000</b>
<b>2.1</b>	<i>Contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes, aux enfants et aux minorités</i>	<b>10 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>28 000 000</b>
2.1.1	Réalisation d'enquêtes, études et articles sur les violences faites aux femmes, aux enfants et aux minorités en Côte d'Ivoire	4 000 000	4 000 000	4 000 000	<b>6 000 000</b>
2.1.2	Identification de femmes leaders afin de mener des actions de plaidoyers	1 000 000	0	0	<b>1 000 000</b>
2.1.3	Formation des femmes leaders des associations et des partis politique sur leurs droits et le leardship féminin	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>
2.1.4	Mise en place de Cellules de lancement d'alerte dans les quartiers d'Abidjan	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>

2.1.5	Identification et accompagnement des cas de violences	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>15 000 000</b>
<b>2.2</b>	<i>Contribuer à la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des minorités</i>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>12 000 000</b>
2.2.1	Organisation de la célébration des journées à thème	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>9 000 000</b>
2.2.2	Mise en place de groupes de pression composés de femmes leaders pour revendiquer les droits	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>
<b>Axe 3</b>	<b>Promotion du droit à l'éducation de l'enfant</b>	<b>17 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>51 000 000</b>
<b>3.1</b>	<i>Contribuer à la scolarisation des filles</i>	<b>9 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>27 000 000</b>
3.1.1	Organisation de Campagnes de lutte contre le harcèlement sexuel en milieu scolaire	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>9 000 000</b>
3.1.2	Organisation de sessions de sensibilisation dans les écoles sur les grossesses en milieu scolaires (théâtre forum, ciné débats, etc.)	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>9 000 000</b>
3.1.3	Organisation de sensibilisation de masse et de proximité sur l'interdiction du travail domestique des enfants en Côte d'Ivoire et sur la nécessité et l'obligation de leur scolarisation	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>9 000 000</b>
<b>3.2</b>	<i>Contribuer et au maintien des filles scolarisées dans le système éducatif</i>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>24 000 000</b>

3.2.1	Accompagnement des filles en difficultés dans leur scolarisation (sensibilisation des parents, contribution à la scolarisation, etc.)	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>15 000 000</b>
3.2.2	Organisation de journées d'excellence au profit des filles scolarisées	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>9 000 000</b>
<b>Axe 4</b>	<b>Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion de l'CPDEFM</b>	<b>26 720 000</b>	<b>21 720 000</b>	<b>21 720 000</b>	<b>70 160 000</b>
<b>4.1</b>	<i>Assurer le fonctionnement des organes de CPDEFM</i>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>13 500 000</b>
4.1.1	Tenue des rencontres de l'Assemblée Générale	500 000	500 000	500 000	<b>1 500 000</b>
4.1.2	Tenue des rencontres du Comité Exécutif	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>
4.1.3	Signature de protocoles de partenariat avec les ministères de tutelle et autres entité	0	0	0	<b>0</b>
4.1.4	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources	500 000	500 000	500 000	<b>1 500 000</b>
4.1.5	Organisation d'une table ronde des PTF sur le plan stratégique et son plan d'action	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>
4.1.6	Suivi-évaluation des activités par le Comité Exécutif	1 500 000	1 500 000	1 500 000	<b>4 500 000</b>
<b>4.2</b>	<i>Assurer une meilleure gestion des actions de CPDEFM</i>	<b>22 220 000</b>	<b>17 220 000</b>	<b>17 220 000</b>	<b>56 660 000</b>
4.2.1	Renforcement de la Direction exécutive				

4.2.1.1	Prise en charge du personnel permanent , Comptable, Secrétaire etc.)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	<b>30 000 000</b>
4.2.1.2	Prise en charge du personnel non permanent (Gardien, technicien de surface, etc.)	600 000	600 000	600 000	<b>1 800 000</b>
4.2.3	Prendre en charge des frais locatifs				
4.2.3.1	Bureau	1 200 000	1 200 000	1 200 000	<b>3 600 000</b>
4.2.3.2	Eau/Electricité/Téléphone/Internet	500 000	500 000	500 000	<b>1 500 000</b>
4.2.3.3	Consommables bureautiques	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>
4.2.3.4	Maintenance informatique	500 000	500 000	500 000	<b>1 500 000</b>
4.2.3.5	Frais divers (produits d'entretien, café/thé, eau, etc.)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>
4.2.3.6	Frais bancaires	300 000	300 000	300 000	<b>900 000</b>
4.2.4	Acquisition Equipement et moyen de déplacement				
4.2.4.1	Matériel informatique (Ordinateurs, imprimante, clé USB, casques, etc.)	5 000 000	0	0	<b>5 000 000</b>
4.2.5	Suivi-évaluation des activités par le Comité Exécutif				
4.2.5.1	Organisation de réunions mensuelles	120 000	120 000	120 000	<b>360 000</b>
4.2.5.2	Réalisation de missions de suivi évaluation des activités/projets	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>6 000 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>106 220 000</b>	<b>69 720 000</b>	<b>69 720 000</b>	<b>215 160 000</b>
<i>Imprévus (5%)</i>		<i>5 311 000</i>	<i>3 486 000</i>	<i>3 486 000</i>	<i>10 758 000</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>111 531 000</b>	<b>73 206 000</b>	<b>73 206 000</b>	<b>337 449 000</b>

